

Le Temps, n° 1038
Opinions, vendredi 8 juin 2001

L'idée d'un taux fiscal unique à 92 points est une illusion!

Un groupe de professeurs de l'Université de Lausanne signe un commentaire sur la réforme fiscale vaudoise. L'instauration d'un taux unique pour toutes les communes serait selon eux une incitation aux dépenses publiques

Un grand journal vaudois a récemment publié une carte du canton prétendant identifier les gagnants et les perdants au cas où l'initiative pour un taux d'imposition communal unique devrait être acceptée. La carte était basée sur l'hypothèse que ce taux unique serait de 92 points, soit une sorte de moyenne des taux communaux actuels qui serait appliquée partout - comme si la conséquence d'un oui devait être une simple redistribution de la charge fiscale.

Cette hypothèse est cependant tout à fait irréaliste: elle est en contradiction avec tout ce que l'on sait sur le comportement des entités politiques. En comparaison européenne, la Suisse et le canton de Vaud connaissent encore une charge fiscale assez modérée. Deux des raisons les plus importantes qui expliquent cette réalité sont l'importance de la démocratie directe et la structure très décentralisée de la fiscalité.

Nous connaissons tous des exemples, que ce soit au niveau cantonal ou communal, où il a fallu une votation populaire pour freiner l'enthousiasme dépensier de nos élus. La démocratie directe constitue donc un puissant frein aux dépenses. C'est d'ailleurs pour cette raison que le référendum financier obligatoire a été inscrit dans la loi cantonale. Mais l'importance de la démocratie directe comme frein aux dépenses dépasse de loin les situations où le peuple a effectivement dû se prononcer. La crainte de se voir infliger un non retentissant et traumatisant par les citoyens a un puissant effet modérateur sur le comportement de nos politiciens, y compris en ce qui concerne les projets sur lesquels le peuple ne votera en fin de compte pas.

Plus généralement, aujourd'hui, les choix des communes quant à l'abondance des services qu'elles veulent offrir à leurs citoyens ont un impact sur leurs taux d'imposition et sur leur attrait fiscal. La pression exercée par la concurrence fiscale est admise par tous. Elle est même souvent dénoncée comme excessive dans les cas où l'assiette fiscale est trop mobile. Mais on ne peut pas dénoncer la pression de la concurrence fiscale, comme le font les partisans du taux unique, et laisser croire que sa disparition laissera les dépenses inchangées. Précisément parce qu'il s'agit d'un mécanisme puissant, il est important de se poser la question des conséquences de sa disparition éventuelle.

Dans un régime de taux unique, il n'y a plus d'incitation à économiser les ressources au niveau communal. Les discussions à ce sujet feront l'objet d'un marchandage politique. Ceux qui sont bien servis dépenseront ce qu'ils ont obtenu. Les autres crieront pour obtenir plus et ils dépenseront pour valider leurs arguments. La population concernée, elle, perdra le contrôle qu'elle exerce aujourd'hui sur les dépenses publiques au niveau communal. Pourquoi en effet se révolter contre une dépense jugée excessive si on vous dit que le canton tient à disposition les fonds nécessaires? Avec le taux unique, la pression sur les dépenses ne sera plus que dans une direction: à la hausse! Les communes trouveront toutes d'excellents arguments pour démontrer qu'elles ont besoin de plus d'argent. Et les populations concernées ne feront pas d'efforts pour combattre une dépense qu'elles jugent certes démesurée, mais qui sera payée par les autres!

On peut essayer de chiffrer l'importance de l'enjeu. Deux types de comparaison peuvent y aider: au niveau international, on constate que les dépenses de consommation publique représentent 15% du revenu national en Suisse, 19% en Allemagne et 24% en France. On ne peut nier que le contrôle direct par le peuple suisse est un facteur explicatif important de ces différences.

Au niveau suisse, on constate que les dépenses publiques sont plus basses de 10% dans les villes où il y a un contrôle direct par le peuple, par rapport aux villes où il n'y a pas de référendum facultatif ou obligatoire. Ce résultat suggère que si on veut vraiment savoir qui seraient les gagnants et les perdants de cette initiative pour un taux communal unique, il faudrait tabler sur un taux unique plus proche de 100 que de 92. On verrait alors que si cette initiative devait être acceptée, la grande majorité des communes et des contribuables seraient perdants!

Monika Bütler, Marius Brühlhart, Jean-Pierre Danthine, Jean-Christian Lambelet, Olivier Cadot, Alberto Holly, Damien Neven, Jean-Jacques Schwartz, Ernst-Ludwig von Thadden, Thomas von Ungern Sternberg

Catégorie : Éditorial et opinions
Sujet(s) uniforme(s) : Taxes et impôts

Taille : Moyen, 563 mots

© 2001 Le Temps SA. Tous droits réservés.

Doc. : 20010608TE67174

Ce matériel est protégé par les droits d'auteur. Tous droits réservés. © 2003 CEDROM -SNI